

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 955

présenté par

M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bony,
M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Di Filippo, M. Hemedinger, Mme Louwagie, M. Nury,
M. Reda, M. Reiss et Mme Tabarot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation devra publier chaque année un rapport dédié, par département, des signalements, des comportements et des incidents faisant état de radicalisation dans le sport.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dérives étant de plus en plus nombreuses, il est essentiel d'obtenir une évaluation au plus près du terrain, par département, de la radicalisation au sein du monde sportif afin de mieux cibler les moyens et les efforts à fournir dans la lutte contre ce fléau.

Tel est l'objet de cet amendement.